

10-INT-435

Interpellation



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **- 5 OCT. 2010**

Scanné le _____

RC 601 : « il faut trouver la voie ! »

La route cantonale 601 a été l'objet de nombreuses attentions parlementaires. Parmi les derniers en date, une pétition a été (contre l'avis de la commission des pétitions) transmise au Conseil d'Etat. Puis un postulat a été transmis directement au gouvernement et est actuellement en attente de réponse ; il suggère des « pistes » (si l'on peut dire) d'évolution qui semblent contredire, en partie au moins, la pétition transmise par le Grand Conseil.

De plus, la Municipalité d'Epalinges a récemment rendu public un projet urbanistique, dont la réalisation dépend pour une part d'un réaménagement de la RC 601 ; le dit réaménagement espéré ne va pas dans le sens de ce qui a été soutenu dans la pétition ni dans celui du postulat évoqués ci-dessus. Quant à celle de Lausanne, elle ne fait pas mystère de vœux pour des aménagements complémentaires, qui concernent, eux, l'avenir du site de l'Ecole hôtelière.

Autre nouvel élément de la donne, qui n'a pas été encore complètement évalué à ce jour : l'évolution de l'offre en transport public suite à la mise en service du M2 (bus circulant dans la région desservie par la RC 601), les mesures de comptage du trafic et des usagers des transports publics. Enfin, avec l'inauguration du P+R de Vennes, il va être possible de mieux connaître les éléments liés au trafic automobile arrivant aux portes de Lausanne – et se départageant entre voitures venant (sans doute principalement) de l'est et du nord.

Cette interpellation, qui veut contribuer à trouver, pour la RC 601, un avenir qui l'extrait de la situation de « pat » où elle semble se trouver maintenant, souhaite dès lors obtenir des réponses aux questions suivantes :

- le Conseil d'Etat peut-il rappeler synthétiquement au Grand Conseil les complémentarités, les divergences, ainsi que les incompatibilités entre les différents scénarii concernant cette route cantonale ?
- outre les propres projets d'aménagement émanant du Conseil d'Etat, quelles sont les propositions portées par d'autres acteurs institutionnels ou publics (dont ceux liés aux intérêts d'agglomération) qui seraient elles aussi de nature à faire évoluer ce dossier, suggérant des solutions équilibrées et convergentes ?
- comment tous ces projets envisagent-ils et pondèrent-ils les différents critères (voirie liée au transport individuel motorisé, aux transports publics, ronds-points, vitesses prévues) qu'il est nécessaire de prendre en compte si l'on veut faire évoluer un axe de trafic aux attributs complexe comme celui-ci ?
- quels sont les éléments de la législation fédérale et cantonale qui orientent ou balisent les possibles futurs de cette route cantonale ?
- les éléments récents (ou du moins qui ont récemment donné lieu à des mesures de comptage) permettent-ils de se faire une idée de l'évolution de l'usage de cette route cantonale, en fait de densité du trafic, de transfert modal et de vitesse des véhicules ?
- quelles sont les démarches fédératrices, d'abord au sein de l'administration cantonale, puis entre le Conseil d'Etat et ses partenaires institutionnels et économiques, qu'il serait possible d'effectuer, et qui seraient de nature à faire converger les attentes exprimées jusqu'ici, au regard des évolutions prévisibles à moyen et long terme sur cet axe ?

Jean-Yves Pidoux
28 septembre 2010

Ne souhaite pas développer